

Résolution du personnel de l'Université de Lausanne (UNIL)

Les salarié.e.s de l'Université de Lausanne réuni.e.s lors d'une assemblée générale le 30 janvier 2018 ont pris connaissance de la situation et des négociations autour de la CPEV.

Elles et ils considèrent que :

- La situation de la CPEV est excellente, comme en attestent les résultats de l'année 2017.
- Dans ces conditions, rien ne justifie que nous, les assuré.e.s, devions encore passer à la caisse.
- Nous rejetons avec fermeté les deux plans qui visent à nous faire payer une addition qui ne devrait même pas exister.
 - Travailler deux ans de plus, comme l'exige le plan du Conseil d'administration, est inacceptable. L'âge de la retraite dans la CPEV a été augmenté en 2014 et pour nous toutes et tous, ces années supplémentaires représentent déjà une charge trop importante.
 - Baisser nos salaires comme le propose le Conseil d'État est une mesure tout aussi inacceptable. En effet, la baisse toucherait toutes les catégories de salarié.e.s et ferait drastiquement baisser notre pouvoir d'achat.

Au vu de ce qui précède, nous prenons la décision suivante :

Si les deux plans ne sont pas retirés le 31 janvier prochain (date de la prochaine séance de négociations entre les organisations du personnel et le Conseil d'État), nous participerons et appellerons à participer aux différentes actions, grève notamment, qui seront décidées par la prochaine assemblée générale de la fonction publique.

De surcroît, nous demandons instamment à la Direction de l'Université d'informer ses salarié.e.s cotisant.e.s de la CPEV des négociations en cours.

Lausanne, le 30 janvier 2018